

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 13/04/2026

VOI.26.00.A01177

OBJET : Arrêté temporaire de circulation CHEMIN DE HALAGE DE CASAMENE, CHEMIN DE MONTOILLE, CHEMIN SOUS LES VIGNES DE ROGNON, CHEMIN DE LA VOSELLE, CHEMIN DES JOURNAUX, CHEMIN DE MAZAGRAN et PASSERELLE DE MAZAGRAN

Le Maire de la Ville de Besançon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu l'arrêté municipal DAG.26.00.A19 du 1er avril 2026 qui donne délégation à M. Hervé Girardot

Vu la demande de la DIRECTION DES SPORTS

Considérant L'organisation de la course RAID X'PERIENCES dans le cadre du festival Grandes Heures Natures il est nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 13/06/2026 CHEMIN DE HALAGE DE CASAMENE, CHEMIN DE MONTOILLE, CHEMIN SOUS LES VIGNES DE ROGNON, CHEMIN DE LA VOSELLE, CHEMIN DES JOURNAUX, CHEMIN DE MAZAGRAN et PASSERELLE DE MAZAGRAN

ARRÊTE

Article 1 : Le 13/06/2026, entre 14h00 et 18h30, selon l'avancement de la course, des microcoupures de circulation de moins de 3 minutes seront instaurées, :

- CHEMIN DE HALAGE DE CASAMENE
- CHEMIN DE MONTOILLE
- CHEMIN SOUS LES VIGNES DE ROGNON
- CHEMIN DE LA VOSELLE
- CHEMIN DES JOURNAUX
- CHEMIN DE MAZAGRAN
- PASSERELLE DE MAZAGRAN

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 10 AVR. 2026

Pour le Maire,
Par délégation,


Le Directeur de la Direction Développement et Gestion
des Infrastructures